



le Grenelle  
de la Mer

## Avis du Comité Permanent du Conseil National de la Protection de la Nature

19 juin 2009



Conscient de l'importance d'une politique maritime engagée en faveur de la protection de la nature,

**le Comité Permanent du Conseil National de la Protection de la Nature :**

*Rappelle la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin » du 17 juin 2008 du Parlement et du Conseil de l'Union européenne qui précise dans son article premier que les Etats membres doivent « prendre toutes les mesures nécessaires pour réaliser ou maintenir un bon état écologique du milieu marin au plus tard en 2020 »,*

*Rappelle l'importance d'assurer une continuité et une cohérence des politiques de protection de la nature sur terre et en mer. Dans ce cadre, il est intéressé par la réflexion sur le concept de « bassin hydrographique, littoral et mer », même si le manque de données, notamment sur la courantologie rend leur délimitation complexe,*

Rappelle que la qualité des eaux des baies, golfes et estuaires dépend largement de l'organisation, de la structure des bassins versants, ainsi que des usages et des pratiques qui s'y développent,

Rappelle que l'outre-mer est d'importance majeure en matière de biodiversité. A ce titre, il insiste sur l'importance de la mise en œuvre des actions proposées dans ces territoires,

Regrette l'insuffisance des efforts déployés pour la protection des récifs coralliens et demande leur amplification compte tenu des menaces grandissantes auxquelles ils sont confrontés (dégradation de la qualité des eaux et changement climatique),

Souhaite la mise en place d'un plan d'actions sur les mangroves, incluant leur conservation, restauration raisonnée (en évitant notamment les plantations monospécifiques) et gestion,

Souhaite que la France développe en priorité son action dans les eaux de ses territoires métropolitain et ultra-marin,

S'étonne qu'aucune proposition ne concerne l'Antarctique, compte tenu de la responsabilité de la France sur ce territoire reconnu comme d'intérêt majeur en terme de protection terrestre et marine en système polaire ;

Recommande la mise en place concertée d'un contrôle des activités en haute mer autour du Continent antarctique et recommande également l'engagement d'une vaste expertise pour donner à l'Arctique un statut s'inspirant de celui international actuel de l'Antarctique, avec en particulier un

moratoire sur l'exploitation des zones découvertes de glace, avec des permis très encadrés pour d'éventuelles expérimentations d'usage (dérogations très contrôlées et limitées).

Souhaite une action globale sur la Méditerranée, notamment par la ratification d'une convention internationale sur les espèces marines protégées,

Approuve la proposition qui vise à consolider la stratégie nationale des aires marines protégées et invite à accélérer sa mise en œuvre en Méditerranée en renforçant les moyens qui lui sont affectés,

Est favorable à l'étude d'opportunité d'une grande réserve marine profonde afin de protéger les fonds méditerranéens au-delà de 1 000 m de profondeur de tout prélèvement,

Propose de rendre obligatoire aux bateaux de plaisance un mouillage sur corps mort afin de protéger des habitats importants pour les écosystèmes, en particulier les herbiers de phanérogames marines,

*Souhaite que soit créée une réserve marine dans une partie adaptée et représentative de chaque aire marine protégée ,*

Souhaite le renforcement de la loi littoral en vue de lutter contre l'occupation illégale ou incontrôlée du littoral, y compris dans les estuaires, les deltas et les territoires insulaires, et demande que la notion d'estuaire aille plus loin que celle définie par le DPM (en se basant en particulier sur les critères physico-chimiques).

Souhaite l'application de la loi littoral à l'Outre-Mer, en publiant les décrets d'application manquants, et voir respecter le droit sur le DPM de l'Outre-Mer ;

Insiste sur la nécessité d'améliorer les connaissances sur la biodiversité du littoral et du milieu marin, notamment sur l'outre-mer,

S'étonne que le débalastage, en particulier son impact par l'introduction d'espèces invasives (dont des micro-algues émettrices de toxines) ne soit pas abordé plus en détails,

Souhaite le développement des recherches en écotoxicologie afin de mieux comprendre le rôle des polluants dans la mortalité de nombreux organismes marins,

*Rappelle les inquiétudes manifestées au niveau international sur l'état des stocks halieutiques et la constance de la diminution des populations de poissons commercialisables, souligne de ce fait l'urgence d'aboutir avec la filière pêche à une gestion durable des stocks, portant notamment sur :*

- une meilleure connaissance des nourriceries,
- la préservation des espèces migratrices amphihalines,
- le respect des zones de reproduction,
- et l'ensemble de la filière de commercialisation,

Insiste sur le fait que la trame bleu marine et la trame verte et bleue constituent un réseau écologique cohérent illustrant la continuité et l'interrelation des milieux terrestres et marins,

Souligne l'intérêt d'avoir lancé le Grenelle de la Mer, mais insiste sur la nécessité de mettre en œuvre rapidement les actions proposées en matière de protection de la biodiversité en y affectant les moyens nécessaires.